

Droit de réponse

Rapport définitif de contrôle n° 2017-033

SAEM Habitation Moderne

Strasbourg (67)

ANCOLS
M Patrick BESSON
Délégué territorial
4 RUE CARDINAL TISSERANT
54000 NANCY

PJ.
Vos Réf. S17-46
Nos Réf. E POUGHON

Strasbourg, le 20 décembre 2018

OBJET : Transmission de l'extrait de délibération du Conseil d'Administration

Monsieur le Délégué Territorial,

Le rapport définitif de contrôle a été transmis à chaque membre du conseil d'administration en vue d'en débattre lors de la séance du Conseil du 18 octobre et de le soumettre à délibération.

Le rapport présenté, et après avoir donné toutes explications quant aux modalités de passation du marché d'exploitation des compteurs d'eau (telles que formulées par la société en Observation n°1 au rapport provisoire), les administrateurs ont exprimés le fait que le terme « Irrégularités » ne correspondait pas à la situation.

Aussi, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, la copie de l'extrait du Conseil.

Vous souhaitant bonne réception des présentes, je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération,

Virginie JACOB
Directrice Générale

Evelyne Ringenbach-Poughon
Evelyne RINGENBACH-POUGHON
Secrétaire Général

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil d'Administration du 18 octobre 2018

Nombre d'Administrateurs :	13
Administrateurs présents :	08
Administrateurs représentés :	00
Administrateurs absents excusés :	05

Point de l'ordre du jour : CONTROLE DE L'ANCOLS

RESOLUTION :

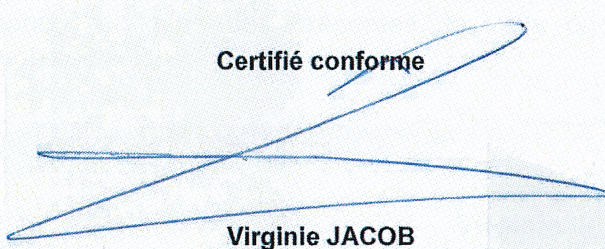
Le Conseil d'Administration de la SAEML HABITATION MODERNE 24 route de l'Hôpital CS 30062 67027 Strasbourg Cedex, après avoir entendu l'exposé de la Direction sur le déroulement du contrôle exercé par l'ANCOLS ainsi que les explications complémentaires fournis par le Président et la Directrice Générale quant aux observations formulées, avoir pris connaissance du rapport définitif qui lui a été intégralement transmis, et après débats,

PREND ACTE des conclusions du rapport de l'ANCOLS établi en septembre 2018.

Le Conseil d'Administration adopte cette résolution à l'unanimité, avec demande de modification du terme « irrégularité ».

A Strasbourg, le 19 décembre 2018

Certifié conforme



Virginie JACOB
Directrice Générale